VARIETES.

Un avocat demande à un témoin si le plaignant n'était pas quelque peu ivre.

—Je pense, répond le témoin, qu'il avait

trop bu pour savoir qu'il était ivre.

—Selon vous, alors, s'il avait su qu'il était ivre, il n'aurait pas tant bu?

-Sans doute, et si vous me le permettez, je vais vous expliquer les différentes phases par lesquelles on passe, lorsqu'on est enclin à lever le coude.

Soit, quelle est la première phase?

-Boire.

-La seconde?

—Sentir que l'on a bu. —La troisième?

-Le sentir un peu plus.

–La quatrième?

-Les zigzags.

-La cinquième?

–L'état d'ivresse.

—La sixième?

-Ne plus rien sentir et ignorer que l'on cst ivre.

-La septième?

-Le delirium tremens, qui est le mot de la fin.

C'est ce qu'on peut appeler le vocabulaire du pochard.

Voici une amusante anecdote :

Macready, le célèbre acteur anglais, avait une écriture illisible; les billets de faveur qu'il signait étaient surtout indéchiffrables

Un jour, il en donna un de ce genre à un ami pour une tierce personne qui, en le recevant, ne put s'empêcher de s'écrier:

—Si je n'avais pas su ce que c'était, j'aurais pris ce bout de papier pour l'ordonnance d'un médecion.

médecin.

-Tiens, au fait tu as raison, dit l'autre, cela en a, ma foi, l'air ; il me vient l'envie d'en faire l'essai.

-Essayons

Ils se rendirent dans la première pharmacie venue et remirent le billet au pharmacien qui, jetant un rapide coup-d'œil sur le griffonnage, s'empresse de verser différents liquides dans un flacon, qu'il emplit à moitié. Tout-à-coup il hésite et finit par disparaitre.

Le patron—un homme à l'air savant—arrive à son secours et, après lui avoir fait, à voix basse, quelques observations sur son ignorance, il cherche un nouveau bocal et finit par remplir entièrement le flacon qu'il bouche et recouvre suivant les règles, sans oublier l'étiquette de rigueur. Le sourire sur les lèvres, il remet enfin le tout aux deux messieurs, en leur disant de sa voix la plus

-Voici la potion demandée, elle est excellente contre la toux, c'est un franc cinquante centimes!....

Uue nuit, en Afrique, un brigadier pose un hussard en sentinelle avancée, assez loin du camp. Le poste était dangereux, vu le voisinage des Arabes.

-Mon garçon, dit le brigadier, tu vas te mettre derrière ton cheval qui te servira ainsi d'abri; prends ton fusil... bien...comme cela; maintenant ajuste....très bien; et à présent, s'il vient, flanque-lui ton coup de

Et le | brigadier s'éloigne.

Deux heures plus tard, comme il vient rele-ver le hussard de sa faction, il le retrouve exactement dans la position indiquée.

—Que fais-tu là? lui dit-il.

-Rien, brigadier, que je l'ajuste ; s'il était venu je lui flanquais mon coup de fusil. -A qui?

Voilà encore la fameuse histoire du soldat de la retraite de Russie.

Ce brave avait èté mis en faction non loin d'un petit village occupé par nos troupes. La position fut attaquée, l'ennemi repousse, mais on oublia de relever le malheureux faction-naire. Peut-être le croyait-on mort.

Lui, cependant, fidèle à la consigne, ne déserta pas son poste.

Des jours se passèrent, des semaines, des mois, des années: il restait toujours où on l'avait placé, vivant comme il pouvait des secours des paysans, ne dormant que d'un œil.

Vingt ans plus tard, un officier général francais, passant en voiture près de ce village, aperçut, l'arme au bras, un homme dont le costume gardait encore quelques vestiges de l'uniforme de notre armée.

Il fit arrêter sa voiture, descendit et s'app

Qui vive?.....cria le factionnaire. Le genéral, qui n'avait pas le mot d'ordre, eut toutes les peines du monde à lui persuader qu'il était bien et dûment relevé de sa

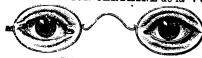
Sa faction avait duré vingt ans, trois mois onze jours.

DERRE, MARCHAND-TAILLEUR, NO.
208, rue Notre-Dame, en haut chez MM.
BARRET et PRICE. Montréal, où l'on trouvera des
DRAPS. CASIMIRES ET TWEEDS

de toutes sortes et des goûts les plus nouveau. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très mo-dérés.

Montréal, 4 mai 1870.

PRESERVATION CERTAINE de la VUE.



CELEBRES LUNETTES PERFECTIONNEES

LORGNONS.

Les LENTILLES dont nous nous servons sont Manufacturées par nous, de manière à rencontrer toutes les conditions d'OPTIQUE désirables.

PURES, DURES ET BRILLANTES.

Et remplissent, autant que faire se peut, toutes les conditions ACHROMATIQUES. La forme partieulière et la précision scientifiques que nous atteignons à l'aide de machines couteuses et compliquées, nous permettent d'assurer que nos

LUNETTES SONT LES PLUS PARFAITES qui aient jamais été manufacturées.

Elles donnent une grande clarté à la Vue Et assurent le BIEN-ETRE et le COMFORT

à tous ceux qui en font usage. a tons ceux qui en iont usage.

Elles améliorent la vue et durent des annecs sans
avoir besoin d'être remplacées. Elles sont donc ainsi
les MEILLEURES et les moins CHERES.
LAZARUS, MORRIS & CIE.,

25. rue Notre-Dame (Etage supérieur) Montréal, 12 Mai, 1870.

CAMPHRE ANGLAIS RAFFINÉ.

GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS A VENDRE PAR

J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN, DISPENSAIRE DE LA CITE Vis-à-ris Mussen,

252, RUE NOTRE DAME, 252

MONTREAL. POITRAS, MERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES

DE TOUTES SORTES.

65. RUE ST. JOSEPH.

(Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL.

Ordres pour Fournaises à Air-Chaud. Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poèles de Cuisine et de Salles, Fournitures de Poèles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblane et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude.

PRIX ENTREMEMENT MODERES.

182

CANAL LACHINE.

DES soumissions adressées au soussigné, seront reques à ce bureau, jusqu'à LUNDI, le NEUVIEME jour de MAI prochain, pour l'onvrage de forgeron nécessaire à la réparation et entretien en bon ordre du Ganal Lachine, pendant l'espace de cinq ans à compter du premier jour de Mai prochain. (1870.)

com tente du Ganal Lachine, pendant l'espace de cinq ans à compter du premier jour de Mai prochain. (1870.)

Les matériaux seront fournis et l'ouvrage sera fait par l'entrepreneur, de temps en temps, lorsque nécessaire, classifiés et décrits comme suit, savoir :

Pour Fonte de Fer de toute espèce, ajustée à l'ouvrage par livre.

Fer Forgé, première qualité, de do.

Ciseaux, forets, etc., etc., en acier.

Pies et pinees par pointe.

Affiler les pies et pinees par pointe.

Affiler et pointer en acier, do.

do do les forets.

do les ciseaux.

do et pointer en acier do.

Cuivre de toute espèce requis ajusté à l'ouvrage.

Travailler le vieux fer fourni par le Département.

Souder, couper, redresser ou ajuster les gardes-fou, ctangous, etc. etc., pour les portes d'écluse par heure.

Ouvrage de forgeron fait sur la ligne du canal par jour.

Dans chaque cas les soumissions devront couvrir le coût de délivrer le fer dans le voisinage de l'endroit où l'ouvrage doit se faire. Chaque article devra être fait à l'entière satisfaction de l'officier en charge.

Par ordre.

(Signé.) JOHN G. SIPPELL.

Par ordre.
(Signé.) JOHN G. SIPPELL, Ingénieur en Chef.

BUREAU DU CANAL. Montréal, 27 Avril, 1870.

526, RUE CRAIG.

Le plus bel assortiment de Réfrigérateurs, à \$10 et au-dessus, avec un système de ventilation combiné et un système de désinfection et autres amelio-

MEILLEUR et CIE.. 526, rue Craig. POELES DE CUISINE de \$5 et au-dessus, pour

Ois et charbon. Ustensils de cuisinc étamés et émaillés. MEILLEUR et Cir., 526, rue Craig.

COUCHETTES EN FER avec sommiers à ressorts (Patente de Tucker.) MEILLEUR et Cie.. 526. rue Craig.

BARATTES au Beurre et REFRIGERATEURS pour faire la crême glacée. MEILLEUR et CIF., 526, rue Craig.

GEORGE YON,

PLOMBIER ET FERBLANTIER, 241,-Rue Saint Laurent,-241,

MONTREAL.

MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER

RÉFRIGÉRATEURS

Constructeur de Fournaises a Air Chaud POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS.

Toutes commandes exécutées avec soin. 18. ETABLI EN 1840.

F. X. BEAUCHAMP,

(successeur de D. Smillie.)
Manufacturier et Marchand de BIJOUX. PIERRES
PRECIEUSES gardées en magasin. et taillées, pro-lies et montées dans les derniers goûts.

MONTRES et BIJOUX soigneusement et promp-

No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presqu'en face du côté droit de la Banque du Peuple. Montréal, 4 mai 1870.

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renon,

TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours. Bruxelles ou Tapestry.

ORNEMENTS D'EGLISES Tentures pour Salons. Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.



M. A. BELANGER ÉBÉNISTE, IVIENT DE TRANSPORTER

SON MAGASIN AU No. 276

RUE NOTRE-DAME. 4me Porte de MM. H & H. Merrill.

ANTIPULA CONSTRUCTION DE L'ACTIPULA CONSTRUMENT UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE de Meubles pour Salon, Salle à Diner et Chambres à Coucher DE TOUTES FORMES ET DE TOUS PRIX.

Il invite le public à venir visiter son magasin avant de se pourvoir ailleurs. 151

E DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTES, Extraient les dents sans douleur au moyen Du CHLOROFORME ou du GAZ HILARIANT. Au No. 243, RUE NOTRE DAMF, MONTREAL. 15h

P. DUFRESNE,

MARCHAND DE

Montres en or et en argent. Bijouteries, etc. 88, RUE St. JOSEPH, MONTREAL. Montres et Bijouteries Réparées et Gravées



PROCLAMATION.

JOHN YOUNG. [L. S.]

Par Ordre,

11m.

J. C. AIKINS, Secrétaire d'Etat.

C. T. DORION,

HORLOGER ET BLIOUTIER
V. 86 RUE ST. LAURENT,
MONTREAL.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa. 26 Avril, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS. jusqu'à nouvel ordre, sera de 18 pour cent. pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. Tes L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraire dans les journaux autorisés à le publier.

REGLES que le Bureau du Trésor a prescrites, sous la sanction du Gouverneur Général en conseil, relativement au mode d'acquittement des mandats par le paiement de l'argent par le Gouvernement du Canada.

1. Aucun officier dans le service civil ne pourra, sous aucune circonstancee, agir comme procureur pour la réception des argents publics.

2. Aucune procuration ne sera reconnue, reçue de exécutée par le Receveur Général, si elle n'est pai imprimée, et de la forme sous laquelle on l'obtient de Département du Receveur Général, sous laquelle scule le paiement peut être fait, et cette procuration opérera comme pour toute somme d'argent dûe seulement par le gouvernement à la date de la procuration en par procuration en par le gouvernement à la date de la procuration.

ment par le gouvernement à la date de la procuration.

3. Des procurations générales autorisant la réception d'argent dû, ou qui peut devenir dû après se date, par lesquelles toute banque reconnue par une charte ou agent d'une banque reconnue par une charte est constituée procureur, seront reçues et exécutées si elles sont imprimées et de la forme spéciale sous laquelle on peut l'obtenir du Département du Receveur Général, et dans le cas où la procuration est donnée à l'agent d'une banque reconnue par une charte. la banque doit se déclarer, par un document propre par écrit, responsable des actes de tel agont à l'égard des reçus de sommes qui y sont mentionnées.

Cependant, la personne qui exécute une procura-tion à une banque ou à l'agent d'une banque, ayant de l'accepter, peut à son choix effacer les mots "on peut ci-après devenir dû."

4. Des procurations en duplicata doivent être produites dans chaque cas, excepté quand il peut y avoit procuration générale comme il est mentionné plus haut, à une banque reconnue par une charte ou l'agged d'une banque, dans lequel cas un double doit être déposé dans le Département des Finances.

5. Toutes les reconstitues de la comme de la

5. Toutes les procurations en duplicata doivent et es signées en présence d'un témoin.

6. Dans le cas de mort de la personne au nom de laquelle le paiement est réclamé, la vérification du testament ou autre preuve que celui qui fait le demande a droit de recevoir l'argent, doit être fournie en demandant ces paiements.

Des blanes de formules de recevoir de la contraction de la contracti

Des blancs de formules de procuration peuvent été obtenus du Département du Receveur Général. et toutes les succursales de la banque de Montréal.

Par ordre du Bureau. JOHN LANGTON, Secrétaire.

Trésor, Ottawa, 1er fév. 1870. LEGGO & Cie.,

LEGGOTYPISTES,
ELECTROTYPISTES,
STEREOTYPISTES,
GRAVEURS,
CHROMO ET
PHOTOGRAPHES ET
IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes, Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL. On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques. Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoranda. Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

"The Canadian Illustrated News

Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agri-culture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada,

Par GEORGE E. DESBARATS.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous envers \$20. aura droit à six copies pour l'année.

Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros euvoyés par la Poste sera payé par l'Editeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seroit aux risques de l'Editeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE Publić tous les Jeudis à Montréal, Canada,

Par GEORGE E. DESBARATS & CIR. ABONNEMENT. \$2.50 par année
Aux Etats-Unis. \$0.00
Par numéro. \$5 Centins
Envoi par lettres enrégistrées ou par ordres sur le
Bureau de Poste au risque des propriétaires du jour

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seron considérés comme abonnés.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdoms daires ne sont que de 5 centins par trois mois, payable d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le mangé d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nost ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction devront être adressés à l'Opinion Publique ou Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George Desbarats, seul chargé de l'administration journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS. 10 Ples d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada